

Communiqué de Presse

Réforme de l'assurance maladie

Explication des syndicats avec le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Di Bartolomeo

Sur demande des syndicats OGBL et LCGB, une explication avec le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Mars Di Bartolomeo a eu lieu le 3 mai. Dans ce contexte, les représentants de l'OGBL ont présenté des propositions et revendications dont on devrait tenir compte lors de la réforme de l'assurance maladie annoncée.

En ce qui concerne les soins de santé, l'OGBL plaide résolument pour le maintien du système basé sur le principe de la solidarité nationale. L'OGBL refuse une médecine à deux vitesses ainsi que tout déconventionnement des prestataires de santé. Les prestations doivent régulièrement être adaptées à l'évolution technique et scientifique.

En ce qui concerne les visites et prestations médicales, le système du „tiers payant“ devrait être généralisé. Ainsi, la Caisse nationale de santé paierait directement le prestataire de soins, médecin ou hôpital.

L'OGBL revendique une modernisation de la nomenclature des actes et services des médecins-dentistes.

Au lieu de viser dans le cadre de l'assainissement budgétaire de l'assurance maladie une dégradation des prestations respectivement une augmentation de la contribution individuelle aux frais des soins de santé, il faudrait pleinement épuiser tout le potentiel d'économies et d'efficacité de fonctionnement.

Dans le domaine hospitalier, l'OGBL revendique que par exemple les prestations techniques et médicales soient facturées séparément. Il faudra veiller à éviter des abus d'interventions chirurgicales. Les médecins doivent être d'avantage responsabilisés vis-à-vis des patrons des hôpitaux.

En ce qui concerne les analyses de laboratoire, les services facturés et les ordonnances médicales doivent être mieux contrôlés et les tarifs doivent être en fonction du travail réellement fourni.

En ce qui concerne la politique hospitalière, les investissements devraient être conditionnés à une analyse approfondie des besoins tant au niveau national, régional respectivement transfrontalier. La création de centres de compétences doit résolument être poursuivie et le contrôle de qualité doit avoir lieu à tous les niveaux de l'hôpital. La mise en place d'une chirurgie ambulatoire ne doit se faire qu'après une



Onafhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg

Mil Lorang

Département Communication et Relations publiques

146, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg
Tél.: (+352) 496005-262 Fax: (+352) 496005-290 www.ogbl.lu
email : mil.lorang@ogbl.lu

Communiqué de Presse

(suite)

analyse détaillée des avantages et désavantages et ce type de chirurgie doit dans tous les cas être rattaché à un hôpital public .

Dans le domaine des médicaments, la Caisse nationale de santé devrait négocier directement avec l'industrie pharmaceutique notamment en ce qui concerne les médicaments génériques. La pratique des prescriptions médicales doit être contrôlé de façon plus systématique.

En ce qui concerne le déficit de l'assurance maladie, le fonds des réserves devrait être reconstitué en plusieurs étapes. Le plafond cotisable devrait être aboli, ainsi la cotisation globale pourrait être adaptée légèrement vers le bas. L'OGBL refuse toute augmentation de la participation individuelle de l'assuré aux coûts des prestations médicales. Par ailleurs l'OGBL n'acceptera aucun transfert de charges du budget de l'Etat vers le budget de l'assurance maladie.

L'OGBL revendique un meilleur droit de cogestion pour les représentants des assurés dans les hôpitaux et auprès du contrôle médical.

Toutes les régions du pays devraient disposer de „Maisons médicales“.

Le service de garde devra être réorganisé.

Une instance de médiation des conflits entre patients et prestataires de soins doit enfin être créée.

Les frais de fonctionnement de la Caisse nationale de santé doivent être analysés en vue de réaliser des économies.

Finalement, l'OGBL revendique une politique du personnel dans les hôpitaux qui permet de fournir des prestations de qualité. Les économies ne doivent aucunement aller aux dépens des salariés.

Le ministre a étudié sérieusement les propositions syndicales et en tiendra compte autant que possible. Comme annoncé lors de la Quadripartite, il présentera fin mai sa proposition de réforme.

**Communiqué par l'OGBL
le 3 mai 2010**